

Arrêté n° 936 CM du 28 juin 2023 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Laboratoire des travaux publics de Polynésie

(NOR : DEQ23000128AC)

Paru in extenso au journal officiel n°54 N du 07/07/2023 à la page 13895 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 17/07/2025

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le code de commerce ;
Vu les statuts de la société d'économie mixte Laboratoire des travaux publics de Polynésie ;
Vu la lettre n° 3966 PR du 31 mai 2023 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 31 mai 2023 ;
Vu l'avis n° 75-2023 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 9 juin 2023 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 21 juin 2023,

Arrête :

Article 1er

Est désigné comme représentant de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Laboratoire des travaux publics de Polynésie pour siéger dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires :

- M. Jordy Chan.

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 1147 CM du 15 juillet 2025*

Sont désignés comme représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Laboratoire des travaux publics de Polynésie pour siéger au conseil d'administration :

- M. Jordy Chan ;
- Mme Minarii GALENON-TAUPUA ;
- M. Warren DEXTER ;
- M. Oraihoomana TEURURAI ;
- M. Taivini Teai.

Art. 3

L'arrêté n° 1385 CM du 30 juillet 2018 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Laboratoire des travaux publics de Polynésie est abrogé.

Art. 4

Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société d'économie mixte Laboratoire des travaux publics de Polynésie et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Faa'a, le 21 juin 2023.

Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre des grands travaux,
de l'équipement,
Jordy CHAN.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 936 CM du 28 juin 2023](#), JOPF n° 54 N du 07/07/2023 à la page 13895
- [Arrêté n° 1147 CM du 15 juillet 2025](#), JOPF n° 168 N du 17/07/2025 à la page 19